



HAL
open science

Faut-il mesurer le vieillissement ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Faut-il mesurer le vieillissement ?. Société française de statistique, Les cafés de la statistique, Jun 2011, Paris, France. pp.1-11. halshs-00769785

HAL Id: halshs-00769785

<https://shs.hal.science/halshs-00769785>

Submitted on 8 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle
les questions de société ?"

Soirée du 14 juin 2011

« Faut-il mesurer le vieillissement ? »

Synthèse des débats ^[*]

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour la société sur différents plans : économique, social, sanitaire... Mais comment se définit-il ? S'agit-il d'un phénomène homogène, ou au contraire n'est-il pas de nature différente selon les territoires, au point qu'on peut parler de plusieurs types de vieillissement, différenciés selon les causes de l'évolution (diminution de la natalité, arrivée de retraités, départ des classes d'âge les plus jeunes...) ? En ce cas, la spécificité de ces approches aura des conséquences différentes sur les politiques publiques à mettre en place.

Invité :

Gérard-François Dumont

Professeur à la Sorbonne, ancien recteur

Président de la revue *Population & Avenir*¹

Auteur du livre *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe* (Editions Ellipses)

Exposé

Le vieillissement de la population est le changement majeur du XXI^e siècle. On a pu lire ces dernières décennies de nombreux articles usant l'expression « l'explosion démographique ». Mais elle était et reste totalement inappropriée ; on ne peut pas parler « d'explosion » car le phénomène d'accroissement de la population dans le monde n'a rien de soudain (il s'étale depuis la fin du XVIII^e siècle) ni d'incompréhensible (le schéma de la transition démographique permet de l'expliquer clairement) ! En fait, depuis la fin des années 1960, il y a même une forte décélération mondiale de l'augmentation de la population. C'est le vieillissement de celle-ci qui est et sera le

^[*] Pour l'exposé liminaire, le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos échangés. Ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question, ce qui vient ensuite ne retrace pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

¹ www.population-demographie.org/revue03.htm

véritable phénomène du siècle commençant. Ce vieillissement se traduit par un changement structurel d'une intensité différente selon les pays ou les territoires, comme le montreront quelques exemples français ou étrangers. Ainsi l'âge médian s'accroît en Chine et va dépasser nettement celui des USA.

Trois points seront examinés : les causes du vieillissement, l'invention et l'importance de la notion de « gérontocroissance » (qui est un concept différent de celui du vieillissement) et, enfin, les perspectives qu'on discerne pour les différents types de territoires concernés.

1 – Les causes du vieillissement de la population

Le vieillissement est une notion cinétique, qui traduit une évolution. On le définit ici comme l'accroissement de la proportion des personnes les plus âgées au sein de la population entière. On peut placer la barre à différents niveaux : évolution de la part des personnes de 60 ans ou plus, ou de 65 ans ou plus, dans le total de la population.

Dans les pays de l'Union européenne, excepté la France, la barre est placée traditionnellement à 65 ans. Elle reste plutôt à 60 ans en France. Il existe donc beaucoup de mesures du vieillissement et même du vieillissement à l'intérieur du vieillissement (c'est-à-dire de la proportion des personnes très âgées parmi l'ensemble des personnes âgées).

On peut distinguer quatre facteurs explicatifs du vieillissement :

a)- Le premier est le vieillissement « *par le bas* », c'est-à-dire le cas où la fécondité s'abaisse. La diminution du nombre d'enfants par femme au sein d'une population à peu près stable de femmes en âge de procréer entraîne la diminution de la part des jeunes et donc mécaniquement l'augmentation du poids relatif des personnes âgées². On trouve à cet égard en Europe des différences sensibles entre pays et entre territoires.

b)- Deuxième facteur, le vieillissement « *par le haut* », c'est-à-dire l'accroissement de l'espérance de vie³ des personnes âgées. Dans les années 1950 et 1960, l'espérance de vie à 60 ans était quasiment stable et égale à 15 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes. À partir des années 1970 et 1980, le décollage de l'espérance de vie à 60 ans s'est produit grâce aux progrès de la médecine et de la pharmacie : ces dernières, qui avaient contribué à une suite de progrès permettant les baisses de la mortalité infantile (encore élevée en France dans les années 1950), de la mortalité maternelle et de la mortalité infanto-adolescente, ont pu s'orienter vers les personnes âgées, faisant décoller leur espérance de vie. Le gain a été de deux à trois mois par an depuis cette époque, sauf à l'occasion de la canicule de l'été 2003 qui a causé 15 000 morts. Mais, comme on ne meurt pas deux fois, il y a eu moins de décès ensuite. Se sont ajoutés les effets des « plans canicules » annuels et de l'ouverture de fichiers des personnes âgées permettant aux communes de suivre celles d'entre elles qui le souhaitent. Toutes causes confondues, l'espérance de vie à 60 ans continue à croître, de même que l'espérance de vie à 75 ans, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'équilibre des régimes de retraite.

² NDR : La diminution de la mortalité périnatale ou infantile joue en sens inverse : à fécondité identique, elle se traduit par une augmentation du nombre d'enfants en vie et contribue ainsi au rajeunissement de la population. Dans la seconde moitié du XXe siècle, cette réduction de la mortalité infantile a ainsi compensé en partie la diminution de la fécondité, atténuant donc le vieillissement global dû à cette dernière.

³ On appelle « espérance de vie à n ans » le nombre moyen que devraient vivre les personnes qui ont actuellement l'âge n. Quand on ne précise pas et qu'on dit seulement « espérance de vie », on sous-entend « à la naissance ». Mais cette estimation peut se faire à partir d'un âge n quelconque.

Le phénomène pourrait se poursuivre au moins pendant plusieurs décennies car arrivent à ces âges des personnes qui ont connu une moindre pénibilité du travail et qui ont eu une façon de vivre plus respectueuse de leur espérance de vie. En revanche, on ne sait pas quelles seront les conséquences, pour des générations aujourd'hui plus jeunes, de la surconsommation de tabac, d'alcool et de drogue ou de l'usage précoce et généralisé du téléphone mobile, dont on nous dit qu'il est porteur de dangers. Par exemple, à l'orée des années 2010, il est évoqué une stagnation de l'espérance de vie aux États-Unis en raison du développement de l'obésité (phénomène social contre lequel lutte Mme Obama).

c) – Le troisième facteur tient aux *systèmes migratoires*. Certains territoires reçoivent des personnes qui y migrent au moment de leur retraite⁴. Il y a en particulier des départs des grandes métropoles, par exemple d'Île-de-France, et c'est un avantage pour elles. Au point qu'on pourrait, par boutade, recommander au maire de Paris ou au président de la région d'Île-de-France de verser une prime aux retraités qui s'en vont car ces deux territoires échappent ainsi à de futures charges. Il y a de grands contrastes migratoires entre territoires. D'une manière générale, la migration internationale rajoint la France et les migrations internes ont des effets contrastés selon les territoires.

d) - Le dernier facteur est l'*héritage des évolutions passées*, qui tient à l'évolution des effectifs des classes d'âges. L'arrivée à des âges élevés des générations du renouveau démographique d'après-guerre va bientôt produire ses effets dans le sens du vieillissement de la France.

2 – L'invention de la notion de « gérontocroissance »

Ce néologisme introduit par Gérard-François Dumont définit la croissance du nombre de personnes âgées dans une population et non plus l'augmentation de leur proportion dans la population totale. Dans les années 1990, il y a eu en France métropolitaine à la fois accroissement de la proportion de personnes âgées (vieillissement) et accroissement du nombre de personnes âgées (gérontocroissance). Ensuite, en 2000-2005, s'observe une gérontocroissance mais pas de vieillissement, notamment en raison du fait que les générations arrivant à l'âge de 60 ans sont alors peu nombreuses car issues des faibles cohortes de naissances des années 1940-1945. Il faut donc distinguer l'effet de structure liée au vieillissement et les effets de flux liés à la gérontocroissance. Les causes de celle-ci sont les mêmes que celles du vieillissement, sauf que la fécondité ne joue que de façon très décalée dans le temps. En effet, un accroissement de la fécondité en 2011 ne produirait qu'en 2086 ses effets en termes de nombre de personnes très âgées. On a le temps d'y réfléchir !

Sur les territoires, le rythme et l'intensité du vieillissement et de la gérontocroissance ne sont pas homogènes. Leur combinaison peut donner quatre types d'évolutions :

- vieillissement et gérontocroissance ;
- baisse du vieillissement mais gérontocroissance ;
- baisse du vieillissement et gérontodécroissance ;
- vieillissement mais gérontodécroissance.

Ces quatre types de caractéristiques de territoires ont des conséquences différentes. Une baisse ou une hausse du vieillissement modifie la structure de demande de biens et de services ; la gérontocroissance ou la gérontodécroissance ont des effets quantitatifs immédiats sur la consommation et les budgets.

3 – Les perspectives du vieillissement et de la gérontocroissance

⁴ Cf. le dossier « Les choix migratoires des retraités », *Population & Avenir*, n° 703, mai-juin 2011.

En termes de statistiques, il serait utile de mesurer l'importance respective des différents facteurs à l'oeuvre. En effet, selon le poids relatif de ces facteurs, on peut distinguer quatorze types de vieillissement et autant de types de gérontocroissance ou de gérontodécroissance. Or, les parts respectives des phénomènes peuvent éclairer sur les politiques à conduire. Ainsi, un vieillissement doublé d'une gérontocroissance n'est pas favorable à moyen terme pour les finances d'un territoire. À court terme, on peut s'en satisfaire car généralement les arrivants par migration sont en bonne santé, disponibles pour de nombreuses activités et ont un pouvoir d'achat non négligeable. Mais cela entraîne aussi un accroissement des coûts fonciers et l'émigration consécutive des jeunes qui ont des difficultés à se loger. Plus tard, quand les migrants arrivés au début de leur retraite sur le territoire considéré atteignent des âges élevés, toutes les charges peuvent s'accroître, précisément au moment où leur pouvoir d'achat moyen est susceptible de relativement baisser⁵.

À l'horizon 2030, une vraie différence pourrait se produire entre les territoires ruraux et les territoires urbains et surtout périurbains. Le vieillissement est un phénomène plus intense dans le monde rural et la gérontocroissance plus intense dans le monde urbain. En effet, peu de retraités vont s'installer loin de leur lieu d'emploi et, avec le recul de l'âge de la retraite, ils le feront de plus en plus tard. La gérontocroissance se situe donc en milieu urbain ou périurbain. On a pu comparer de ce point de vue Paris et Les Sables-d'Olonne : pendant la période intercensitaire 1999-2006, la gérontocroissance se trouve pratiquement égale dans ces deux territoires, qui ont pourtant des niveaux de peuplement fort différents, en raison des migrations des retraités⁶.

Deux compléments peuvent être apportés à ces considérations :

- une étude⁷ a été faite sur les quatorze départements les plus urbanisés et sur les quatorze départements les plus ruraux. On a constaté des projections d'intensités très différentes du vieillissement à l'intérieur de ces deux blocs de territoires à l'horizon 2030. L'estimation du nombre de personnes âgées dépendantes conduit aussi au constat d'évolutions très différenciées. Outre cette caractéristique de diversité, les évolutions départementales ne seront pas linéaires, ce qui complique la détermination des bonnes politiques à mettre en œuvre. Par exemple, on peut assister sur un même territoire, en quelques années, à de la gérontocroissance puis de la gérontodécroissance ;

- ces situations sont et seront inédites partout et elles appellent des politiques de péréquation très souples dans le temps. Il y a là un enjeu qualitatif de première importance, qui rend indispensable une mesure appropriée (à la fois précise et localisée) de tous ces phénomènes.

Débat :

1 – Parlons chiffres

Où placer la barre au-dessus de laquelle on est considéré comme une personne âgée, ou très âgée ? C'est, évidemment, une question de convention. Et les conventions en la matière peuvent être aussi bien le produit de l'histoire que celui des évolutions en matière économique ou politique. Quand Bismarck a généralisé les systèmes de retraite, ses conseillers lui ont recommandé de fixer à 65 ans l'âge de la retraite ; les conditions démographiques de l'époque garantissaient que la mesure ne serait

⁵ Il faut en effet rappeler que, d'ores et déjà, le pouvoir d'achat relatif de certaines retraites se réduit.

⁶ Cf. le dossier « Les choix migratoires des retraités », *op. cit.*

⁷ Résumée dans l'article : « Perspectives de la composition par âge en France », *Population & Avenir*, n° 691, janvier-février 2009.

pas coûteuse... Les normes d'âge pour le vieillissement ou la gérontocroissance ont le mérite de permettre de prendre des mesures légales ou réglementaires à la lumière d'études comparatives et prospectives. Il existe aussi des bornes au sein du groupe des personnes de 0 à 19 ans. Les âges de 15 ans et de 65 ans, les plus usités dans les banques de données démographiques internationales, ne sont pas des bornes intangibles. Par ailleurs, l'âge jusqu'auquel on vit sans invalidité notable augmente dans les pays industrialisés. Un patron d'un groupe d'EHPAD (établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes) déclarait récemment que l'âge moyen d'entrée dans ses établissements atteint maintenant 87 ans. Bien sûr, quoique indispensables, toutes les bornes utilisées doivent être observées d'un oeil critique.

L'espérance de vie des hommes est dans l'écrasante majorité des pays inférieure à celle des femmes. L'écart est d'environ huit ans en France et se maintient alors même que l'espérance de vie des deux sexes s'accroît depuis des années de deux à trois mois par an. En France, une femme mariée peut s'attendre, en moyenne, à dix ans de veuvage. Les femmes ont beaucoup bénéficié des progrès de la médecine, qui ont supprimé de fait leur mortalité à l'accouchement. En revanche, elles ont plus récemment adopté des comportements à risque (tabac notamment), ce qui a limité l'avantage qu'elles prenaient sur les hommes. L'écart entre les espérances de vie masculine et féminine est étroitement corrélé avec le niveau de développement des pays, et il est de même ordre de grandeur dans la plupart des pays développés, Japon y compris. La Russie fait exception, avec un écart de douze à treize ans en raison, notamment, de la surconsommation masculine de vodka.

L'évolution à moyen et long terme de l'espérance de vie est difficile à anticiper et appelle en conséquence un travail prospectif⁶. Il n'est pas exclu que l'espérance de vie cesse de progresser, ou même diminue chez les femmes en raison du tabagisme auquel elles s'adonnent, ou que le même phénomène frappe les deux sexes en raison de la prévalence croissante de l'obésité. Un participant évoque à ce sujet un décrochage de l'espérance de vie aux Pays-Bas, décrochage qui paraît douteux à ce jour à l'intervenant à l'échelle du pays entier mais plausible sur certains de ses territoires si on prend par exemple en considération la répartition géographique des personnes obèses. On s'interroge en effet aujourd'hui sur le rôle de l'obésité dans la petite baisse d'espérance de vie qui viendrait d'être observée aux Etats-Unis. Les cartes de distribution spatiale des personnes en surpoids prononcé montrent qu'il y a un surcroît relatif de femmes obèses sur les territoires dans lesquels elles sont traditionnellement assez confinées à la maison.

Nombre de facteurs culturels interviennent vraisemblablement dans ces évolutions. Ainsi, traditionnellement, l'espérance de vie en France était moindre dans les régions industrielles. Pourtant, après la désindustrialisation, les écarts sont restés les mêmes. D'autres facteurs ont donc joué (facteurs culturels, malnutrition ou alcoolisme). Chez les jeunes hommes, la surmortalité liée à l'usage des deux-roues n'est pas négligeable.

Que penser, demande un participant, de l'homogénéité de l'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle et selon les revenus ? Il est clair que l'espérance de vie à 60 ans est très différente selon les catégories, avec un écart de plus de cinq ans à l'avantage des catégories supérieures, qui ont en général des métiers physiquement moins pénibles, des modes de vie plus propices à la santé et les moyens d'être plus attentifs à celle-ci. A cette meilleure espérance de vie se surajoute un avantage en termes d'espérance de vie en bonne santé. Sous cet éclairage, l'intervenant considère que la mesure d'abaissement généralisé de l'âge de la retraite à 60 ans prise en 1982 était

⁶ Dumont, Gérard-François (direction), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.

injuste au point de constituer plutôt une régression qu'une conquête sociale. D'une part, socialement, il n'aurait fallu abaisser l'âge de la retraite que pour les métiers à forte pénibilité pour que les personnes concernées puissent bénéficier d'une vraie retraite. D'autre part, en 1982, le nombre de retraités diminuait, mais on savait pourtant qu'il exploserait à 25 ans de distance et donc on inscrivait une charge au débit des générations futures... Une réforme juste des retraites devrait donc instituer des systèmes de grilles tenant compte de la situation de chacun, en s'inspirant du principe utilisé pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)⁹.

Diverses interventions des participants conduisent à préciser la situation de l'Allemagne et de la Chine en matière de vieillissement. En Allemagne, la population baisse déjà, en raison d'une fécondité faible que ne compensent pas les apports migratoires ; même si la fécondité remontait, ce serait d'un effet limité sur le nombre de naissances compte tenu de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer. Si bien qu'on pense que la population de la France rejoindra celle de l'Allemagne vers 2055 et qu'on retrouvera ainsi la situation de 1865 ! Cela ne va pas sans conséquences politiques puisqu'au sein de l'Union européenne, selon le traité de Lisbonne, le nombre de voix au Conseil européen sera proportionnel à la population à partir de 2014 ou 2017¹⁰. D'une certaine manière, l'Allemagne unifiée n'existe pas et le rideau de fer existe toujours ; en effet, les migrations se font de l'Est vers l'Ouest et elles sont plus féminines que masculines, ce qui entraîne un fort vieillissement à l'Est.

La population de la Chine devrait, pour sa part, culminer vers 2030 et celle de l'Inde pourrait alors la dépasser. Comme le souligne un participant, la Chine risque d'être vieille avant d'être riche. Sa démographie est son talon d'Achille, le manque d'enfants étant aggravé par le déficit de filles¹¹. Après le Grand bond en avant¹², il y a eu une reprise de la démographie qui a effrayé les dirigeants ayant pris la relève. Contrairement à Mao Zedong, qui pensait que le communisme devait permettre de nourrir tout le monde, ils craignaient de ne pouvoir faire face à une forte croissance démographique et ont lancé la politique de l'enfant unique, dont les effets pervers furent nombreux : préférence pour les garçons, déficit de filles, surinvestissement des familles sur l'enfant unique et développement consécutif de l'obésité, etc.

⁹ L'APA a été mise en place en 2001 par le gouvernement Jospin. Elle est versée par les conseils généraux et permet, par exemple, de payer une aide ménagère.

¹⁰ Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Entre autres dispositions, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil a été étendu à de nouveaux domaines politiques afin d'accroître l'efficacité et la rapidité de la prise de décisions. À compter de 2014, le calcul de la majorité qualifiée se fondera sur le principe de la double majorité – des États et de la population – reflétant ainsi la double légitimité qui caractérise l'Union. La double majorité sera atteinte avec le vote favorable d'au moins 55 % d'États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union. Cf. Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009.

¹¹ Cf. « Chine : vers un nouvel enlèvement des sables ? », *Géostratégiques*, n° 17, 2007 ; ce texte peut être envoyé en PDF sur simple demande à gerard-francois.dumont@wanadoo.fr

¹² NDR : Extrait de Wikipédia : Le Grand bond en avant est une politique économique mise en œuvre de 1958 au début de 1960. Mao Zedong veut alors donner une nouvelle orientation politique à la Chine. Cette campagne, qui mobilise l'ensemble de la population, a pour but de stimuler en un temps record la production par la collectivisation agricole, l'élargissement des infrastructures industrielles et la réalisation de projets de travaux publics d'envergure. Ce sera un fiasco, la Chine échappant de peu à l'effondrement complet de son économie. Il en résulta une famine dont l'ampleur ne fut révélée que dans le milieu des années 1980, lorsque des démographes américains ont pu avoir accès aux statistiques de la population après la politique d'ouverture de la Chine de 1979. Leurs conclusions étaient stupéfiantes : entre 15 et 30 millions de personnes étaient mortes de faim durant cet épisode de l'histoire de la République populaire. Il faut ajouter à cet extrait de Wikipédia la mention de l'affaiblissement de la natalité pendant ces mêmes « années noires » 1958-1961.

2 – Le vieillissement de la population a des conséquences

Ces conséquences se font sentir dans différents domaines et à toutes les échelles du territoire.

Un participant s'interroge sur les *conséquences politiques* du vieillissement. Un électeur âgé et retraité ne modifie-t-il pas son vote par rapport à la période de sa vie pendant laquelle il était en activité ? Certes, l'électorat vieillit et les effets en sont visibles sur bien des sujets, notamment la demande de sécurité. On a pu voir le poids de ce thème lors des élections présidentielles de 2007 en France. Même à l'échelon local, cette frilosité s'exprime. L'intervenant cite, à cet égard, une anecdote. Alors qu'il était recteur de l'académie de Nice, l'augmentation de la population scolaire liée aux mouvements migratoires rendait nécessaire l'ouverture d'un nouveau lycée à Vence ; le projet a entraîné des manifestations hostiles de retraités (heureusement sans effet) ! Dans un autre domaine, la réforme des retraites de 2010 s'est faite, incontestablement, au profit des actuels retraités. Le vieillissement étant à l'œuvre dans l'Europe tout entière, les politiques au sein de l'Union européenne s'en ressentent elles aussi. Par exemple, la lutte contre l'inflation menée par la politique monétaire européenne se fait plus au bénéfice des rentiers âgés que des jeunes voulant emprunter.

Mais la thèse selon laquelle le vote des seniors serait nettement conservateur est contestée par un autre participant, qui fait valoir que beaucoup de personnes âgées gardent leurs convictions jusqu'à la fin de leur vie et ne changent pas leur vote. On surestimerait ainsi, en France, le poids politique du vote des personnes âgées, qui se ferait davantage sentir dans les élections locales que dans les scrutins nationaux. Cela dit, l'intervenant signale qu'il existe aux États-Unis une association extrêmement puissante des personnes âgées de cinquante ans ou plus ; dès qu'il atteint cinquante ans, chacun reçoit à domicile sa carte d'adhésion, sans l'avoir demandée, et se voit proposer de verser une cotisation modique d'une quinzaine de dollars par an. En outre, sans nier l'effet de génération signalé par le participant, l'intervenant rappelle que le comportement tient toujours notamment à une combinaison de l'effet d'âge et de l'effet de génération ; l'effet d'âge ne peut être considéré comme nul.

Ces considérations amènent un participant (qui se présente comme un jeune retraité) à suggérer que ce sont moins les difficultés de tous ordres subies par les personnes âgées que les problèmes posés par les personnes âgées au corps social qui sont en cause. La population des seniors concentre un extrême pouvoir, qu'il soit économique, électoral, social ou autre. Comment limiter ce pouvoir ? Faudrait-il en arriver à la notion d'un âge limite pour voter ? Ou suivre le sociologue Julien Damon, qui préconise d'accorder le droit de vote à 16 ans, âge de la majorité pénale ? Ou encore donner au vote un poids proportionné au nombre d'années de vie qu'on a devant soi ? Mais l'idée d'écarter les vieillards des urnes au motif que leur vote leur conférerait trop de pouvoir ou qu'ils auraient perdu tout discernement politique apparaît scandaleuse à un autre participant, qui rappelle que, sous la IIIe République, ce sont les partis politiques de gauche qui se sont opposés en France au vote des femmes, supposé garantir le succès des forces conservatrices. Quant au droit de vote à 16 ans, l'intervenant signale qu'il n'est pas probant : l'Autriche (pays où les retraités sont très avantagés) l'a institué en juin 2009 sans que, pour le moment, les conséquences en soient visibles. D'une manière générale, les mesures liées uniquement à l'âge se révèlent insuffisantes ou inadaptées ; on l'a bien vu quand le départ en préretraite a été autorisé à 55 ans, et même parfois à 53 ans comme à IBM vers 1996, sans prise en compte de la pénibilité des tâches. Pour en revenir aux votes politiques, l'intervenant opine que l'objectif majeur devrait être de faire baisser le niveau de l'abstention des jeunes. Quoi de moins porteur pour l'avenir de certains territoires que de n'y compter que des élus de vieux ? Il faudrait, simultanément, développer chez tous les Français l'éducation à la citoyenneté,

encourager les activités de toutes sortes et repousser l'âge de la retraite car il est vrai que l'attitude sociétale tend à se modifier au moment du passage à la retraite.

N'y a-t-il pas aussi des **conséquences économiques et sociales** au vieillissement des populations ?

Assurément, le vieillissement de la population peut entraîner des changements économiques. S'il y a un vieillissement par le bas (abaissement de la fécondité), alors la population active est appelée à diminuer. Le croisement de la population active ayant un emploi¹³ et de la productivité¹⁴ débouche sur le niveau de PIB¹⁵ et, à productivité inchangée, celui-ci est affecté par une baisse de la population active. Le PIB de la France est égal à six fois celui de la Belgique, pays se situant dans un contexte économique comparable, tout simplement parce que la population active de la France est six fois plus grande. Dans l'Union européenne, une baisse de la population active va se produire, de nature à entraîner une baisse de la production de richesses. Il est douteux que les migrations de remplacement (qui sont en France une tradition qui dure depuis le XIXe siècle) puissent changer véritablement la donne¹⁶.

En France, on peut observer l'effet combiné du vieillissement et des migrations internes aux différents niveaux d'organisation du territoire. Par exemple, l'Île-de-France accueille traditionnellement de jeunes actifs et perd des retraités. Dès lors que les lois de décentralisation reportent sur les collectivités territoriales l'assistance aux personnes âgées, ces territoires perdent, certes, le bénéfice des dépenses des partants, mais ils échappent aux charges que ces mêmes personnes auraient entraînées en vieillissant sur place. Par exemple, entre les deux derniers recensements exhaustifs (1990 et 1999), le départ de Paris de personnes âgées a entraîné une gérontodécroissance qui a, *ceteris paribus*, soulagé les budgets du département. Mais des charges, directes ou indirectes, n'ont pas manqué d'apparaître en d'autres lieux.

Ainsi, les **conséquences territoriales** du vieillissement sont tout sauf homogènes. Les territoires d'accueil de jeunes retraités tirent dans un premier temps avantage de ces arrivées, puis peuvent s'exposer à terme à des charges accrues difficilement supportables s'ils n'ont pas fait l'effort de diversifier leur économie. Même si, en pourcentage, peu de retraités récents bougent, ils produisent un important effet de levier là où ils arrivent. Cela dit, la propension à migrer devrait diminuer selon une étude publiée récemment dans *Population & Avenir*¹⁷.

¹³ La population active est définie aux fins de la comptabilité nationale comme comprenant toutes les personnes des deux sexes au-dessus d'un âge déterminé qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre nécessaire aux activités de production (telles que retenues dans la définition de la production du système de comptabilité nationale, SCN). Elle comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être considérées comme personnes pourvues d'un emploi (salariés ou non salariés) ou comme chômeurs. L'équation proposée par l'intervenant considère la population active occupée ou population active ayant un emploi.

¹⁴ La productivité est définie comme le rapport, en volume, entre une production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir.

¹⁵ Le produit intérieur brut représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

¹⁶ Même si de nombreux exemples de migrations de remplacement ont existé ou existent. L'intervenant a eu l'occasion dans d'autres enceintes de présenter un exposé spécial sur cette question.

¹⁷ Voir « Les choix migratoires des retraités », *Population & Avenir*, n° 703, mai-juin 2011.

En outre, les lieux d'accueil des retraités qui migrent ne sauraient vivre de ce seul apport, fût-il significatif en termes de dépenses sur place. La vulgate de l'économie résidentielle¹⁸ qui serait suffisante pour assurer la richesse des territoires est une illusion aux yeux de l'intervenant. Aucun territoire ne peut, à son avis, vivre durablement des seuls revenus des activités économiques locales dues aux résidents ; il lui faut d'autres ressources, comme l'attestent des études de terrain¹⁹. En outre, le tourisme, lié à la capacité de dynamisme des territoires, ne doit pas être inclus dans l'économie résidentielle car il peut connaître de fortes fluctuations.

Par ailleurs, quel que soit le territoire considéré, un bon équilibre « sociétal » dépend de la concorde entre les habitants, qui passe par la mixité sociale, elle-même liée à la mixité générationnelle. À ce sujet, un participant note l'importance du lien social qui se noue en fonction de ce que font les gens les uns avec les autres, et il lui semble que – facilités de communication aidant – les flux intergénérationnels (de services, d'argent, etc.) l'emportent désormais sur la proximité résidentielle. Pourtant, la logique de proximité paraît bien s'imposer dans les décisions politiques relatives à la vie de la cité : l'intervenant cite, à ce propos, l'exemple de jumelages féconds entre des maisons de retraite et des écoles voisines. Mettre des foyers-logements en pleine campagne comme on a pu le faire dans certains départements rend de tels jumelages impossibles. Là où on veut de la transversalité, il faut pouvoir réunir des gens dans une même salle.

Chaque territoire appelle des mesures spécifiques. La Lozère et les Alpes-Maritimes ne relèvent pas des mêmes dispositifs ni des mêmes aides. Mais, comme le montrent des études réalisées sur l'APA dans certains départements, une péréquation forte entre territoires est indispensable, qui doit se nourrir d'une solidarité sans faille.

3 – A-t-on de bonnes informations ?

Se soucie-t-on de l'avenir avec suffisamment de sérieux dans les études prospectives ? s'interroge une personne. Une autre lui répond que les politiques en direction des personnes âgées sont financées pour l'essentiel par les départements et que les schémas départementaux d'action reposent sur des études poussées, notamment quant aux évolutions démographiques à venir. Mais de bons schémas suffisent-ils à fonder de bonnes politiques à long terme ? Le temps politique est dicté par les échéances électorales. Tel responsable politique élu pour six ans pouvait dire que son mandat se décomposait en trois périodes : deux ans pour les projets, deux ans de réalisation, puis deux ans d'inaugurations.

Fait-on des études des besoins des personnes âgées par tranche d'âge ? Par exemple les aidants sont souvent eux-mêmes relativement âgés, quoique moins que les personnes qu'ils aident ; ainsi, le rapport entre le nombre des personnes davantage soumises au risque de dépendance (85 ans ou plus) et celui des personnes de 60 à 84 ans évolue, mais sait-on anticiper cette évolution ? De l'avis de l'intervenant, faire des hypothèses de calcul du taux de dépendance à l'intérieur de la population des personnes de 60 ans ou plus n'est pas réaliste. C'est pourquoi il a utilisé dans ses études des tranches d'âge plus élevées. Le nombre de personnes âgées dépendantes s'accroît, c'est un fait, mais leur proportion dans la population diminue. Le vrai problème est celui des aidants familiaux,

¹⁸ L'économie résidentielle, appelée aussi économie présenteielle, regroupe les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes : services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, activités financières, transports de voyageurs, etc.

¹⁹ Résumées dans l'article : « L'attractivité des territoires : théories et réalités », *Population & Avenir*, n° 697, mars-avril 2010.

notamment en raison de la maladie d'Alzheimer : ces aidants s'épuisent au point qu'il leur arrive de décéder avant les personnes qu'ils aident. Des mesures sérieuses seraient à prendre sur cette question afin d'apporter aux aidants familiaux un soutien qui se révèle en outre rentable lorsqu'il permet le maintien à domicile.

Ces aidants familiaux sont nombreux et interviennent massivement : on le voit bien en considérant qu'on dispose en France d'environ 600 000 places dans les établissements d'accueil de personnes âgées (soit l'ordre de grandeur de l'effectif d'une génération), alors que la durée moyenne de la retraite est de plus d'une vingtaine d'années (l'espérance de vie à 60 ans est selon les chiffres 2008, et selon une logique d'analyse transversale, de 22 ans pour les hommes et de 26,9 ans pour les femmes en France métropolitaine), et que les personnes âgées n'occupent ces places que le plus tardivement possible. En fait, les besoins d'aidants de toutes catégories (professionnels ou familiaux) sont appelés à croître si on se réfère aux résultats d'une enquête effectuée auprès de personnes très âgées à domicile : ce que ces personnes attendent est de « pouvoir faire comme tout le monde » dans les actes de la vie courante, donc d'avoir des accompagnants.

C'est un phénomène qu'on connaît mal. Pas plus que pour les gardes d'enfants, on n'a de statistiques précises sur les modes d'aide des personnes âgées, mais les travaux des commissions d'experts mises en place début 2011 par Mme Bachelot pour formuler des propositions sur la dépendance apporteront sans doute des informations. Par ailleurs, il convient que les aidants présentent un certain niveau de professionnalisme, ce qui n'est pas nécessairement le cas des aidants familiaux. Par exemple, les innovations techniques médicales pour enrayer les progrès de la maladie d'Alzheimer sont très nombreuses et on n'imagine pas que tous les aidants familiaux puissent se tenir au courant de cela en continu.

Elabore-t-on en France des indices de longévité pour le calcul des rentes viagères ? Et la France fait-elle jouer aux assurances individuelles un rôle aussi important que dans les pays anglo-saxons ? La réponse au premier point est positive. L'espérance de vie est une invention très ancienne des assureurs, notamment pour calculer les rentes viagères. Sur le second point, la France est très différente du Royaume-Uni dans la mesure où elle n'a pas beaucoup avancé sur le caractère assurantiel de la dépendance. L'assurance individuelle est considérée chez nous comme un outil de capitalisation, donc suspecte *a priori*. Pourtant il serait bien utile que les pouvoirs publics s'inspirent des techniques des assureurs pour mettre en place des systèmes de protection sociale et calculer les engagements financiers correspondants.

4 – Handicapés et personnes âgées : même combat ?

Le coût des mesures en faveur des handicapés pèse avant tout sur les départements. Le budget social des départements français se partage en trois domaines principaux : l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et les handicapés, et un quatrième domaine de moindre ampleur : les pauvres. Il y a assurément des proximités entre les situations de handicap et les situations des personnes âgées, notamment en ce qui concerne l'aménagement des logements. Une mixité générationnelle serait souhaitable, on l'a vu, mais une mixité avec les handicapés ne le serait pas moins. Aujourd'hui, en dépit du caractère hyper pluriel du handicap, les handicapés sont beaucoup mieux scolarisés qu'il y a une trentaine d'années. Un handicap physique n'est plus un obstacle à des études normales, ce qui a des conséquences multiples sur l'insertion professionnelle, le revenu et les relations sociales et favorise cette mixité. En outre, les progrès de la médecine font que beaucoup de handicapés peuvent aujourd'hui survivre à leurs parents. Alors qu'ils ne pouvaient vivre seuls il y a quarante ans, ils le peuvent de nos jours. Le trisomique d'aujourd'hui n'est plus celui d'autrefois. Œuvrer pour la

mixité suppose, en particulier, une politique volontariste de réalisation de nombreux aménagements des infrastructures. Il est choquant, par exemple, que des collectivités territoriales versent des subventions chaque année à des transports publics sans contrepartie suffisamment explicite sur l'utilisation de ces fonds ; nombreux sont, en effet, les besoins en aménagements des infrastructures en faveur des personnes âgées, aménagements susceptibles de bénéficier tout autant aux handicapés et même aux familles avec jeunes enfants. La loi de 2005 sur le handicap²⁰ est un progrès mais les évolutions sont lentes.



²⁰ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées